

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

68475

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

3475

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHADIDJA CHAIBI

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés:

Dhs

Cadre réservé au Médecin

ASSOCIATION  
Médecine Générale  
Maladies de l'Appareil Digestif  
41 Av. Sidi Abdellah - Quartier de l'Aspirant  
Tél: 05 22 21 79 19 - 05 22 21 79 51

Cachet du médecin :



Date de consultation :

03/03/21

Nom et prénom du malade :

Khadidja Chaibi

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Aphtes, laryngite, rhinitis et bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/03/21	03/03/21	15000	INP : 0912206010	INP : 0912206010 Médecin Généraliste El Kieff, Rue 1, Casablanca - Tél. : 0522 21 22 45

### EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE El Kieff, Rue 1, Casablanca - Tél. : 0522 21 22 45	03/03/21	772.80

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

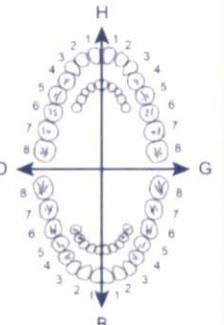
### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHÉRENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXÉCUTION	
FIN D'EXÉCUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXÉCUTION	



**O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	35533411	11433553
B		

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION**

DR. LARAQUI BENMOUSSA BADIA

Diplômée de la Faculté de  
Médecine de Paris

الدكتورة العراقي بنموسى بد菊花

Médecine Générale  
& Maladies de l'Appareil Digestif

Absolutisini

Casablanca le 03/03/2023  
n° 3.00

Avelox le 03

79.10

Fitopalis

Ultra levo

79.10

Zetulox

n° 3.60 + 3  
n° 8.80

D. Ser. (05.22.24)

6.00

Stimul

Maladie de l'Appareil Digestif

Dr LARAQUI BENMOUSSA  
Médecine Générale  
Maladie de l'Appareil Digestif

41, Bd. Bagdad - Quartier El Yacout - Ain Chock

Tél.: 0522 21 22 49 - D.: 0522 36 68 50 - CASA

772.80



LOT: M0057  
EXP: MAR 2022  
PPV: 419,00 DH

Lot:  
à consommer  
de préférence avant le:  
191210  
12-2022  
PPC: 79,50 DH

191210  
12-2022

PPV: 49,60 DH  
LOT: 20J26  
EXP: 10/2023

PPV: 49,60 DH  
LOT: 20J26  
EXP: 10/2023

LOT: 0316  
PER: 01 2024  
PPV: 46.00DH

BENMOUSSA Badia  
Médecine Générale  
Maladie de l'Appareil Digestif  
41, Bd. Bagdad - Quartier El Yacout - Ain Chock  
Tél.: 0522 21 22 49 - D.: 0522 36 68 50 - CASA

41، شارع بغداد حي الياقوت - عين الشق - الدار البيضاء - الهاتف العيادة: 05.22.21.22.49 / المتنز: 05.22.36.68.50

41, Bd. Baghdad - Quartier El Yacout - Ain Chock - Casablanca Tél.: C.: 05.22.21.22.49 - D.: 05.22.36.68.50